



## Commission Permanente

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 18/05/2017

N°: 223968

**Objet : Politique de la Ville.  
La participation citoyenne dans les contrats de ville en Haute-Garonne.  
Soutien aux Conseils citoyens de Haute-Garonne.**

#### **La Commission Permanente du Conseil départemental,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du Conseil départemental portant élection de la Commission Permanente, lui donnant délégation de compétence et fixant ses plafonds d'intervention ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2015 autorisant le Président du Conseil départemental à signer les contrats de ville de Toulouse Métropole (TM), de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et de SAINT-GAUDENS ;

**Vu** la délibération du 15 octobre 2015 approuvant les modalités de participation du Conseil départemental aux contrats de ville de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain et de SAINT-GAUDENS ;

**Vu** la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite Loi Lamy qui pose le principe d'une participation des habitants en imposant la création de Conseils citoyens pour chaque Contrat de ville signé ;

**Considérant** qu'en Haute-Garonne 14 Conseils citoyens ont ainsi été créés ;

**Considérant** que le Contrat de ville de Toulouse Métropole prévoit la possibilité d'allouer aux Conseils citoyens une aide au fonctionnement ainsi qu'un accompagnement à se structurer par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ;

**Considérant** qu'au titre de la solidarité et de la cohésion territoriale, il est opportun pour le Conseil départemental de permettre un soutien identique au fonctionnement du Conseil citoyen de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et du conseil citoyen de SAINT-GAUDENS ;

**Considérant** les principes et conditions d'octroi d'un soutien au fonctionnement aux Conseils citoyens de Haute-Garonne et que cet octroi devra faire l'objet, par chacun des Conseils citoyens, d'une sollicitation officielle auprès du Président du Conseil départemental ;

**Vu** le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

#### **Décide**

Article 1 : d'approuver le principe d'un soutien financier au fonctionnement des Conseils citoyens de Haute-Garonne dès lors qu'ils auront présentés leur demande officielle à M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, la liste des Conseils citoyens étant en annexe 1 à la présente décision.

Article 2 : d'approuver les modalités de calcul du soutien aux Conseils citoyens de Haute-Garonne selon les termes de l'annexe 2 à la présente décision.

Article 3 : d'approuver l'attribution d'une participation financière de 17 217 € pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en faveur des Conseils citoyens du territoire de Toulouse Métropole.

Les crédits nécessaires seront à prélever au chapitre 011, article 65734, ligne de crédit 105801, code gestionnaire 44BL du budget départemental.

**Signé**

**Jean-Louis LLORCA**

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le Vice-Président chargé de la Politique de la Ville

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 24/05/2017 - n° AR 031-223100017-20170518-lmc10000225435-DE**

REÇU PRÉF. 31  
LE 24 MAI 2017

Annexe 1 – Liste des conseils citoyens

**Sur le territoire de Toulouse Métropole, 12 conseils citoyens**

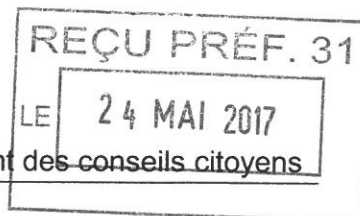
Conseils Citoyens / Périmètres	Communes	Cantons	MDS
Bagatelle, Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue	Toulouse	Toulouse 1 Toulouse 6	Bagatelle Faourette
Arènes, Cépières, Beauregard	Toulouse	Toulouse 1	Bagatelle Pont Vieux
Quartiers Nord (Bourbaki, Les Izards, La Vache, Negreneys)	Toulouse	Toulouse 2 Toulouse 8 Toulouse 3	Minimes
Soupetard, La Gloire	Toulouse	Toulouse 4 Toulouse 9	Soupetard
Empalot	Toulouse	Toulouse 5	Empalot
Bréguet Lécrivain, Les Maraîchers	Toulouse	Toulouse 11 Toulouse 5	Rangueil
Reynerie, Mirail Université	Toulouse	Toulouse 6	Reynerie St-Simon
Bellefontaine Milan	Toulouse	Toulouse 6	Bellefontaine
Les Pardettes	Toulouse	Toulouse 1	Bagatelle
Barradels	Blagnac	Blagnac	Blagnac
En Jacca, Val d'Aran Fenassiers	Colomiers	Toulouse 7	Colomiers
Vivier Le Maçon	Cugnaux	Tournefeuille	Frouzins

**Sur le territoire de la CAM, 1 conseil citoyen**

Conseil Citoyen / Périmètre	Commune	Canton	MDS
Saint-Jean et Centre Ouest	Muret	Muret	Muret

**Sur le territoire de Saint-Gaudens, 1 conseil citoyen**

Conseil Citoyen / Périmètre	Commune	Canton	MDS
Cœur de Ville	St-Gaudens	St-Gaudens	St-Gaudens



Annexe 2 - modalités de calcul du soutien financier au fonctionnement des conseils citoyens

**1- Les 12 conseils citoyens de Toulouse Métropole**

Le montant global de la dotation annuelle tel que précisé dans un courrier du Préfet et du Président de TM est de 60 448 € (soit 1€ par habitant) à répartir entre cinq partenaires (Etat, TM, Région, CAF et Cd31) et réparti au prorata du nombre d'habitants du quartier politique de la ville de rattachement.

Le montant annuel maximum s'élève donc de **12 100 €**, soit 0.20 €/habitant pour la part Cd31.

**2- Les conseils citoyens hors Toulouse Métropole**

Afin de ne pas pénaliser les dynamiques des quartiers politique de la ville de petites tailles (peu d'habitants dans le périmètre), il est proposé que la subvention soit constituée d'un montant forfaitaire de base identique à tous, fixé à 1000 € par conseil citoyen et d'un montant complémentaire proportionnel au nombre d'habitants du quartier politique de la ville sur la base de 0.20 €/habitant.

**2-1 Pour la Communauté d'Agglomération du Muretain :**

Quartier politique de la ville Saint jean (4000 habitants) ;  
 Quartier politique de la ville Centre Ouest (5500 habitants) ;  
 1 conseil citoyen correspondant aux 2 quartiers politique de la ville.

→ 1000 € + 1900 € = **2900 €**

**2-2 Pour le Saint-Gaudinois :**

Quartier politique de la ville Cœur de Ville (1580 habitants)  
 1 conseil citoyen

→ 1000 € + 316 € = **1316 €**

**3- Synthèse - année 2017**

TOULOUSE METROPOLE	Accompagnement (AMO)*	Fonctionnement **
	17 217 €	12 090 €
CAM	Fonctionnement **	
	2 900 €	
CCSG	Fonctionnement **	
	1 316 €	
Total	33 523 €	

\* Cette aide n'a pas vocation à être renouvelée, l'AMO ayant été désignée pour une année seulement.

\*\* sous réserve que chaque conseil citoyen en fasse la demande officielle auprès du Conseil départemental.

**4- Synthèse - années 2018 à 2020 (échéance contrats de ville)**

TOULOUSE METROPOLE	Fonctionnement /an **
	12 090 €
CAM	Fonctionnement /an **
	2 900 €
CCSG	Fonctionnement /an **
	1 316 €
Total	16 306 €

\*\* sous réserve que chaque conseil citoyen en fasse la demande officielle auprès du Conseil départemental.